



Aurignac, le 04 décembre 2012

Objet : Convocation Conseil Communautaire.

Madame, Monsieur,

Je vous informe que le Conseil Communautaire se réunira le **jeudi 13 décembre à 20 h 30.**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Election du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 14 novembre,
- PLU intercommunal,
- ALAE,
- Décision Modificative,
- Modification demande de subvention pour le logiciel services techniques,
- Compte-rendu de la Commission Intercommunale des Impôts Directs,
- Consultation tracteur-épareuse,
- Musée forum,
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,


Jean-Luc GUILHOT

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 13 DECEMBRE 2012

Etaient présents :

<u>Alan :</u>	Jean-Luc Guilhot Progreso Delgado Jean-Luc Soudais
<u>Aulon :</u>	Michel Fitte Roger Faure
<u>Aurignac</u>	Jean-Michel Losego Claude Soula Daniel Bernadets Pascal Espagne (délégué suppléant remplaçant Jean-Marc Viguié)
<u>Bachas :</u>	Marcel Bergès
<u>Benque :</u>	Pas de délégué
<u>Boussan :</u>	Henri Pradelle (délégué suppléant remplaçant Patrick Boube) Marie-Jo Labat
<u>Bouzin :</u>	Alain Passament Olivier Boyer
<u>Cassagnabère</u> <u>Tournas :</u>	Bernard Discors Danièle Luthringer
<u>Cazeneuve-</u> <u>Montaut :</u>	Josiane Tesser Robert Blanc
<u>Eoux :</u>	Didier Barthe
<u>Esparron :</u>	André Massarin Jean-Claude Lajous
<u>Latoue :</u>	Jacques Féraut Pierre Bosc Christian Saux
<u>Montoulieu</u> <u>Saint-Bernard :</u>	Camille Sors Jean-Pierre Jacquemart
<u>Peyrissas :</u>	Pas de délégué
<u>Peyrouzet :</u>	Philippe Lagrange

Michel Signu

Saint-André : Eliane Raulet
André Fort (délégué suppléant remplaçant Jean de Galard)

Saint-Elix
Ségla : Pas de délégué

Samouilla : Michel Chrétien

Terrebasse : Francis Dignat

Etaient excusés :

Aurignac : Jean-Pierre Vallière

Aulon : Georges-Bernard Brangé
Marie-Luce Gaspin

Eoux : Monique Rey

Samouilla : Jean Mauruc

Terrebasse : Thomas Faure

Etaient absents :

Alan : Ludovic Bourgois

Aurignac : Aymeric Coujou
Nicole Cistac
François Esquerré
Bernard Dreher
Nicole Samouilla

Bachas : Thierry Vigneaux

Benque : Jean-Claude Lasserre
Arnaud Landemaine

Cassagnabère-
Tournas : Jean-Pierre Jouffreau
Joël Maribon-Ferret

Latoue : Serge Labeda

Peyrissas : Didier Fréchou
Marilyne Vinsonneau

Saint-Elix Ségla : Danièle Ader

Jean-Michel Suspène

Présents : 32
Excusés : 6
Absents : 16

TOTAL : 54

Monsieur Henri Pradelle est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 novembre 2012 est approuvé avec les modifications suivantes :

- Page 6 : Monsieur Thomas Faure s'inquiète du bien-être au travail d'un agent qui effectue, de manière quotidienne, des heures supplémentaires

- Page 9 : Monsieur Soula a le sentiment qu'il y a une méprise de la part des agriculteurs sur la notation des zones A et N. Il précise qu'il s'agit d'un document d'urbanisme et que dans les deux cas (zone A et zone N), toute construction y sera interdite. Les orientations autres ne sont pas forcément définies au niveau d'un PLUi.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour : l'annulation du compte 457 (opération d'ordre). L'autorisation lui est accordée.

I. PLU intercommunal :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la CCCA n'est, à ce jour, toujours pas destinataire du rapport de la commission d'enquête mais que la Présidente de celle-ci a indiqué que le rapport serait rendu avant Noël.

II. ALAE :

Le tableau des dépenses et recettes en personnel pour les quatre mois de l'année 2012 ainsi que le prévisionnel 2013 sont distribués.

Il est fait une présentation de la répartition des agents : agents CCCA exclusivement, agents CCCA remis à disposition des communes, agents communaux remis à disposition de la CCCA et agents disposant de deux employeurs (commune et CCCA).

Au total, 28 agents sont concernés.

Ces intégrations requièrent une décision modificative de 110 000 € sur le budget de la CCCA.

En matière de fourniture, les charges et les recettes se répartissent comme suit pour les quatre mois de l'année 2012:

- 147 924 € de charges,
- 147 924 € de recettes.

Si l'on ramène cela au coût par habitant, cela revient à 23 €/habitant pour les quatre mois.

Le prévisionnel 2013 s'élève à 430 309 €, avec un coût réel pour la collectivité estimé à 260 534 €, qui correspond à 60 €/habitant. Ce montant sera fiscalisé, c'est-à-dire supporté par l'imposition intercommunale.

Monsieur Dignat prend la parole et dénonce une « opération d'enfumage ». La démarche mise en œuvre lui apparaît comme « une usine à gaz » et d'un fonctionnement très complexe.

Trois éléments étaient prépondérants dans cette opération : les statuts, l'organisation et les objectifs. En effet, il faut avant toute chose se demander : pourquoi fait-on cela ? Pour combien d'enfants ? Pour quels services ?

A son avis, on est en train de surdimensionner les moyens. L'opération, au final, va coûter très cher (450 000 €) ; a-t-on réellement les moyens d'une pareille réalisation ? Il précise par ailleurs que la demande est venue des 5 communes qui disposent actuellement d'un service ALAE, ce qui signifie que 14 communes n'ont, elles, rien demandé et rappelle l'adage selon lequel « qui commande paye ».

Monsieur le Président lui fait remarquer que tous les enfants du canton peuvent bénéficier du service ALAE et que la mutualisation a justement été réalisée pour permettre une juste répartition des charges car il n'était pas très normal que 5 communes paient pour les 19...

Madame Labat rappelle que pour que vive le service, il faut qu'il y ait des enfants et donc, être capable de les accueillir au mieux.

Madame Raulet fait remarquer que les CLAE (anciens ALAE) ont toujours existé, qu'ils étaient gérés au niveau communal et que cela se passait très bien.

Monsieur Lajous est d'avis que la véritable question est celle de l'explosion des coûts.

Monsieur Losego répond que les éléments demandés par Monsieur Dignat (nombre d'enfants, etc...) ont été distribués au conseil communautaire du 14 novembre 2012. A ce jour, 410 enfants du canton fréquentent les ALAE.

Concernant le coût du service, il rappelle que le budget de la CCCA a augmenté, ce qui est logique puisque le service lui a été transféré ainsi que l'ensemble du personnel. Mais ce coût était existant et supporté par 5 communes alors que les 19 pouvaient bénéficier du service.

Monsieur le Président fait également remarquer que le surcoût a notamment été généré par une nécessaire mise aux normes, la CCCA ne pouvant reprendre le service « en l'état » car il a été constaté de nombreuses entorses à la légalité.

Monsieur Discors acquiesce : il est clair que le respect des normes a fait augmenter les coûts du service mais c'est une dépense à laquelle on ne peut se soustraire.

Monsieur Dignat précise qu'il n'est pas contre l'esprit de mutualisation. Mais il s'agit de bien dimensionner l'organisation que l'on met en place et analyser si elle peut être supportée financièrement.

Monsieur le Président explique que, du fait d'une charge désormais supportée par tous, les communes qui avaient déjà des ALAE devraient voir leur fiscalité baisser et celles des autres augmenter.

Monsieur Dignat continue de penser que le coût du service reste trop élevé pour les finances intercommunales.

Monsieur Féraut lui fait remarquer que 5 des 19 communes le payaient déjà, en étant « hors jeu » pour certaines (personnel en sous-effectif, n'ayant pas les diplômes adéquat, etc...).

Monsieur Jacquemart revient sur la question de fond : utilise t-on correctement l'argent public ?

Monsieur Losego lui répond qu'il n'y a pas pléthore de solutions : soit on maintient les 6 sites actuels et la question du dimensionnement n'a plus de raison d'être, soit on réunit toutes les écoles du canton dans un seul et même endroit, ce qui n'a jamais été la priorité des élus.

Monsieur Soula est d'avis que l'augmentation du budget s'explique surtout par les charges de personnel et la mise aux normes qui a nécessité du personnel supplémentaire. Il est normal que la charge soit répartie sur l'ensemble des communes.

Monsieur Féraut fait remarquer que le régime indemnitaire n'est pas le même à la CCCA que dans la plupart des communes. Il ajoute qu'une réflexion s'est engagée pour le mercredi matin et qu'à partir de la rentrée 2013, il faudra certainement prévoir l'ALAE le matin et l'après-midi.

Monsieur Chrétien rappelle que l'ensemble des élus était d'accord pour la mutualisation tout en étant conscient que cela coûterait plus cher. Il se demande comment faire fonctionner le service en cas de changements d'horaires sans la mutualisation.

Par contre, il est d'avis que le coût par habitant est bien de 60 € mais qu'il faudra évoquer la charge par foyer fiscal.

Il ajoute que faire des choses pour les enfants est très positif mais qu'il faudra également s'interroger sur les actions à mener en faveur des seniors.

Concernant ce dernier point, Monsieur le Président précise l'engagement de la collectivité pour l'agrandissement de la MARPA.

Monsieur Dignat rappelle que le budget présenté était de 250 000 € ; aujourd'hui, on nous annonce 400 000 €. Un autre projet, le musée, coûtera très cher et cette décision de le réaliser avait, selon lui, une contrepartie : gérer le reste du budget intercommunal de façon drastique.

Il précise qu'au congrès des Maires de France, il n'a entendu parler que de péréquation. Il faut se demander si l'on vit mieux sur le canton aujourd'hui qu'il y a 5 ans.

Monsieur Féraut lui fait remarquer qu'il est plutôt logique et en principe plus efficace de traiter les problèmes de manière collective et que la charge effective pour la CCCA en 2013 est estimée à 260 534 €.

Monsieur Dignat lui répond qu'il n'est pas du tout contre l'intercommunalité mais que le débat est nécessaire et toujours fructueux.

III. Décision Modificative :

Elle découle de la gestion des ALAE et nécessite l'amputation de 100 000 € à l'article 61522 (entretien des bâtiments) afin de les ventiler de la manière suivante :

- 20 000 € au 6217,
- 65 000 € au 6411,
- 10 000 € au 6413,
- 15 000 € au 6451.

Vote : Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 1

IV. Modification de la délibération pour la demande de subvention au Conseil Général :

Monsieur le Président rappelle que, lors du dernier conseil communautaire, une délibération avait été prise pour demander une subvention au Conseil Général de la Haute-Garonne pour l'achat d'un logiciel pour les services techniques. Le montant annoncé était de 9 582,14 € HT. Or, après vérification dans le détail du devis, il s'avère que le chiffrage exact s'élève à 9 515,50 € HT.

Il faut donc annuler la précédente délibération et délibérer à nouveau avec le bon montant.

La délibération est adoptée à l'unanimité ;

V. Annulation du compte 457 :

Il s'agit d'une opération d'ordre.

Le compte 457 est décliné en dépenses au 4571 et en recettes au 4572 ; ces comptes étaient utilisés avant 2002 pour les opérations d'investissement sur la voirie communale et avaient été maintenus pour suivre l'apurement et être soldés lorsque les montants seraient égaux en recettes et en dépenses.

Ce compte présente depuis de nombreuses années un solde de 832 328,38 € (2 549 377,40 € de dépenses et 717 049,02 € de recettes) qu'il s'agit maintenant de régulariser par une opération en dépenses au compte 1068 et en recette pour la différence au compte 4572.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VI. Compte rendu de la commission intercommunale des impôts directs :

Elle s'est tenue le 10 décembre. Monsieur Losego a été désigné comme vice-président de cette commission.

Celui-ci précise que deux éléments étaient prévus à l'ordre du jour :

- Evaluer les propositions des services des impôts sur des modifications des valeurs locatives cadastrales de certains particuliers ;
- Informer sur le lancement de la procédure de révision des valeurs locatives cadastrales qui sera lancée en février 2013 pour être opérationnelle en 2015. Il rappelle qu'aujourd'hui, nous fonctionnons toujours sur les bases de 1970.

L'avis de la CIID est à ce jour consultatif mais à compter de 2015, il sera décisionnel.

Après consultation ; Monsieur Jean-Michel Losego est élu Vice-Président délégué en charge de la CIID, à l'unanimité des membres présents.

VII. Consultation pour le tracteur de l'épareuse :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le tracteur de l'épareuse compte plus de 6 200 heures de travail et commence à donner des signes de fatigue. Il est amorti, contrairement à l'épareuse qui a été remplacée il y a deux ans. Il est donc proposé de réaliser une mise en concurrence pour l'achat d'un nouveau tracteur.

L'Assemblée donne mandat au Président pour lancer la consultation.

VIII. Musée de la préhistoire :

Les travaux ont débuté.

Monsieur Jacquemart a transmis un mail à la CCCA en demandant le compte d'exploitation prévisionnel ainsi que le projet culturel et scientifique.

Le budget prévisionnel de fonctionnement est distribué à l'ensemble des délégués. Monsieur le Président explique que Mme Rouquérol travaille sur le projet culturel que la DRAC devra valider et qui devrait être finalisé courant mars/avril 2013.

Monsieur Lajous demande quelle sera la capacité d'accueil journalière.

Monsieur le Président lui répond que l'on était parti sur une fréquentation équivalente à un bus par jour, sachant que le musée sera ouvert 365 jours/an.

Il ajoute que les statuts de l'EPIC n'ont pas été validés par le Préfet au motif que ceux-ci ne prenaient pas assez en compte le fonctionnement du musée. La DRAC a également donné un avis défavorable sur la structure d'un EPIC.

Un autre élément est également entré en jeu : la réforme territoriale et une éventuelle fusion des communautés ; dans ce cas, la nouvelle entité pourrait refuser l'intégration de l'EPIC. Dès lors, la régie semble être la structure la plus adaptée et la plus pertinente.

Monsieur Dignat fait remarquer que cela change totalement la donne par rapport au directeur d'EPIC.

Dans un EPIC, le Directeur change avec les élus.

Dans une régie, il appartient à la fonction publique territoriale (par ailleurs, le Directeur du musée pourra être mis à disposition de l'OTCA.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Président fait état de la réforme territoriale en cours et de l'évolution possible du nombre de délégués.

Les conseils communautaires auraient également la compétence pour toute modification statutaire à la majorité simple.

Le panachage resterait de rigueur pour les communes de moins de 1000 habitants et la proportionnelle débiterait à compter de 1000 habitants.

Les conseillers départementaux remplaceraient les actuels conseillers généraux (avec maintien des conseillers régionaux) : 1 conseiller départemental pour 20 000 habitants selon une circonscription qui reste à définir.

- Monsieur le Président rappelle à l'ensemble des élus présents que les dossiers sécheresse doivent être déposés à la CCCA.

- Il donne la date de vœux de la CCCA : le vendredi 04 janvier à 18 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.
